



MUSÉE CANADIEN
DE L'HISTOIRE
CANADIAN MUSEUM
OF HISTORY

LIBERTÉS SACRIFIÉES

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

Avec les compliments Glenbow Archives, NC-54-4336.



Les zones de l'exposition

Introduction

Cette exposition aborde trois crises ayant touché le Canada : la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale et la crise d'Octobre 1970. Dans chacune, le gouvernement fédéral a appliqué la *Loi sur les mesures de guerre*. Cette Loi a restreint les libertés civiles de milliers d'individus. C'est un chapitre difficile de notre histoire.

Les libertés civiles

Dans les pays occidentaux, les libertés civiles remontent à la Magna Carta de 1215. Elles comprennent, par exemple, la liberté d'expression, la liberté de se rassembler pacifiquement, la présomption d'innocence, le droit à un procès juste, équitable et sans délai.

Les crises placent les États de droit devant un dilemme. Comment préserver les libertés tout en assurant la sécurité nationale?

La Première Guerre mondiale: l'éclatement des libertés

De 1914 à 1918, le Canada participe au conflit le plus sanglant de son histoire. Dès le déclenchement de la guerre, plusieurs s'interrogent sur les mesures et les moyens à prendre pour affronter cette crise sans précédent.

Cette zone explore l'impact de la *Loi sur les mesures de guerre*, rédigée et adoptée hâtivement en août 1914. La *Loi* a des conséquences tragiques sur les Canadiens et Canadiennes originaires des pays en guerre contre l'Empire britannique, désignés comme « étrangers ennemis ». Les autorités canadiennes en arrêtent environ 8 500, dont les deux tiers sont d'origine ukrainienne, et les détiennent sans motif ni procès entre 1914 et 1920.

La Seconde Guerre mondiale: le contrôle des libertés

Le 10 septembre 1939, le Canada entre en guerre contre l'Allemagne. Mieux préparé qu'en 1914, le gouvernement canadien réactive la *Loi sur les mesures de guerre* avant même de déclarer la guerre. Encore une fois, la *Loi* a de lourdes conséquences sur les résidents et résidentes que le gouvernement associe aux pays en guerre contre le Canada.

Cette zone explore particulièrement l'internement de membres de la communauté italo-canadienne et la relocalisation forcée et l'internement de plus de 21 000 Canadiennes et Canadiens d'origine japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale.

La crise d'Octobre 1970: la répression des libertés

Dès le vendredi 16 octobre 1970, à la proclamation de la *Loi sur les mesures de guerre*, les forces policières lancent une série d'arrestations. Plus de 500 personnes sont emprisonnées, certaines quelques heures, d'autres plusieurs mois. Très peu subissent un procès, et une poignée est condamnée. La police mène aussi plus de 30 000 perquisitions.

Tous traversent la même crise politique. Et pourtant, chaque expérience est très personnelle. L'exposition va à la rencontre de quelques hommes et femmes ayant vécu ces événements.

Épilogue (1970-2021) un long chemin

La situation des libertés civiles au Canada est en évolution depuis 1970. Les communautés et individus affectés par la *Loi sur les mesures de guerre* contribuent aux changements. Les libertés demeurent fragiles, même si des annonces solennelles et de nouvelles lois marquent des avancées concrètes.